

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vendredi vingt-et-un octobre à 20 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Philippe Houdaille, maire.

Étaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme NICOUD Armelle, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Absents excusés : Mme Solenn COMBECAU, Mme Hélène LEPAGE donne pouvoir à Mme Armelle NICOUD, M. Vincent HIERNAUX, Mme Elise MERNARD donne pouvoir à Philippe Houdaille

Secrétaire de séance : M. Marc Le Cléguérec

Le compte rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Les montants définitifs des prélèvements de fiscalité sont maintenant connus et s'élèvent pour la commune à 16 171,00 € :

- FNGIR C/73923 : 14 165,00 €
- FPIC C/73925 : 2 006,00 €

Après examen des crédits ouverts au chapitre 014 (15 965,00 €), il apparaît que ces derniers ne sont pas suffisants par rapport au montant de la notification. Il est donc nécessaire de prendre une décision budgétaire modificative, pour voter des crédits supplémentaires sur le chapitre 014 "Atténuation de produits" à hauteur de 206,00 €.

De plus, afin de payer les factures liées à la première opération du contrat rural, il convient de basculer la somme initialement inscrite au budget 2016, sur le compte **2135, Installations générales** vers le compte **2313, Installations générales en cours** pour un montant de 100 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents cette décision budgétaire modificative pour un montant total de 100 0206,00 €.

DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UNE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA CUVE A FIOUL DE LA MAIRIE

Monsieur le maire propose de réaliser différents travaux consistant au remplacement de la cuve à fioul de la mairie.

En effet, la construction de la maison de village qui débutera au début de l'année 2017 dans le cadre du contrat rural, nécessite le remplacement de la cuve à fioul de la mairie se trouvant au droit de ce futur bâtiment. Monsieur le maire précise que celle-ci est vétuste et que son socle est devenu instable avec le temps. Pour réaliser ce projet, une dalle en béton doit être coulée dans la cave de la mairie afin d'y fixer la nouvelle cuve. Enfin, nous profitons de ces travaux pour remplacer une tuyauterie d'eau en plomb par une canalisation en cuivre qui se trouve également à cet endroit.

Récapitulatif des travaux :

- Remplacement de la cuve à fioul de la mairie
- Réalisation d'une dalle en béton
- Remplacement de 11 mètres de tuyauterie d'eau en plomb par une canalisation en cuivre

Opération	Montant Total ht (estimé)	Montant subvention (50 %)
. Dalle en béton - mairie <i>Entreprise BÂTI OUEST</i> 95 Carrières sur Seine	1 800,00 €	3 699,50 €
. Changement d'une canalisation d'eau en plomb – mairie <i>Entreprise Vexin plomberie</i> 60 Talmontiers	500,00 €	
. Changement de la cuve à fioul de la mairie <i>Entreprise PROCURVES</i> 95 Le Plessis Bouchard	4 599,00 €	
. Dépenses imprévues	500,00 €	
Total	7 399,00 €	3 699,50 €

Aussi, il est sollicité une subvention au titre d'une réserve parlementaire formulée à Monsieur Philippe Houillon, député du Val d'Oise pour contribuer au financement de ce projet d'intérêt communal.

○ **Plan de financement global inscrit au budget 2016**

- Coût : **7 399,00 € HT – 8 878,80 € TTC**
- Subvention au titre de la réserve parlementaire : 3 699,50 €
- Solde à la charge de la commune :
 - **3 699,50 € HT + 1 479,80 € TVA soit 5 179,30 € TTC**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour réaliser ces travaux concernant le remplacement de la cuve à fioul de la mairie et retient ces sociétés pour effectuer les travaux.

FINANCEMENT RELAIS COURT TERME IN FINE EN ATTENTE DE SUBVENTIONS ET FCTVA

Dans l'attente de la réception des recettes de subventions et de TVA relatives aux investissements liés à la réalisation du contrat rural inscrit au budget 2016, compte 1641, le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt relais à court terme sur la base des éléments financiers suivants :

Caractéristiques générales :

- ✓ Montant sollicité : **150 000,00 €**
- ✓ Conditions financières : taux fixe de **0,56 %**
- ✓ Durée de la convention : **3 années**
- ✓ Conditions de remboursement anticipé : possible à tout moment sans indemnité, au plus tard 3 ans après le déblocage.
- ✓ Périodicité : **Trimestrielle**
- ✓ Commission : **225,00 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

ACCEPTE la proposition de financement à court terme relais (IN FINE) en attente de subventions et FCTVA émise par le Crédit Agricole,

AUTORISE monsieur le maire de Moussy à signer la proposition du Crédit Agricole consistant en partie au financement du programme d'investissement 2016 ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

BAIL D'UNE MAISON COMMUNALE

Le bail sera signé le 1^{er} décembre 2016 avec les locataires de la maison située au 1 impasse Gabriel Carbon.

ASSURANCES DE LA COMMUNE

Une consultation auprès de 3 compagnies d'assurances a été réalisée dans le but de diminuer les coûts financiers de cette charge. L'assureur actuel de la commune - **MMA**, la compagnie **Groupama** et la **SMACL**, cette dernière spécialisée dans l'assurance des collectivités locales, ont été sollicités pour établir une proposition tarifaire avec les mêmes garanties actuelles. Après une première analyse des offres reçues, il s'avère que de conséquentes économies sont possibles. En effet, le résultat des offres laisse présager une nette diminution des coûts l'an prochain :

- ✓ MMA : Rabais de 20 % => 3 212,00 €
- ✓ GROUPAMA : 1 983,21 €
- ✓ SMACL : 1 588,62 €

Monsieur le maire informe qu'un courrier recommandé avec avis de réception avait été envoyé à MMA à la date du 1^{er} octobre afin de résilier à titre conservatoire et au terme de l'échéance en cours soit au 31 décembre 2016, les contrats n° A120018733 et n° A120202328 souscrits auprès de cette compagnie. Une analyse approfondie va être réalisée très prochainement pour permettre d'arrêter un choix définitif.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Ateliers communaux dans le cadre du contrat rural : La construction des ateliers communaux a débuté le 10 octobre. A ce jour, la dalle en béton a été coulée. L'ouverture sur l'impasse a été effectuée.

La construction du bâtiment en bois va débuter dans 3 semaines.

Plaque d'égouts – rue de l'abreuvoir : La plaque d'égouts située dans la descente de la rue de l'Abreuvoir a été détériorée par un engin agricole. L'agent communal a effectué les travaux de réparation. Le responsable de cet incident a été identifié et s'est engagé à rembourser les frais occasionnés dont le montant s'élève à 400 €.

PLU : Une réunion publique se déroulera le lundi 7 novembre 2016 à 19 heures en mairie de Moussy. Le projet du PLU sera présenté à cette occasion.

Fête de l'arbre de Noël : Celle-ci se déroulera le dimanche 11 décembre à 16 heures. La distribution de jouets pour les enfants et des colis pour les seniors auront lieu dans la salle de la mairie. Tous les habitants de la commune sont conviés à cet événement.

Déplacement dans le Vexin : Monsieur Marc Le Cléguérec fait part d'une réunion qui s'est déroulée le vendredi 7 octobre au Conseil Départemental portant sur la mutualisation des transports dans le Vexin. La région souhaite développer les transports semi-collectifs tels que le covoiturage et favoriser les déplacements en vélos. Globalement, les solutions envisagées ne sont pas satisfaisantes et la situation du transport public dans les communes rurales reste difficile. Néanmoins, il informe que le STIF allait allouer prochainement 1 000 bus supplémentaires pour desservir les départements de la grande couronne de l'Île de France.

Arrêtés municipaux pour travaux :

2 arrêtés municipaux ont été pris afin de réglementer temporairement la circulation.

⇒ **Rue de Moulin-neuf : Abords du château**

La reconstruction partielle du toit du château nécessite le déménagement provisoire de l'arrêt de bus situé dans la **rue du Moulin neuf - côté pair**. En effet, celui-ci sera positionné en amont de l'arrêt de bus actuel et avant le virage du château.

Sont impactés :

- Les lycéens empruntant les bus de la ligne 95-35 en direction de Pontoise (les bus du matin),
- Les collégiens empruntant les bus de la ligne 95-24 revenant du collège de Vigny (les bus du soir).

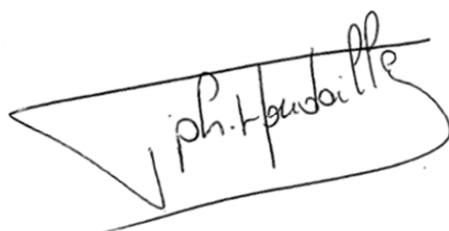
⇒ **Impasse Gabriel Carbon**

En raison de la reconstruction d'un mur d'enclos d'une propriété, un arrêté municipal a été délivré pour fixer les règles provisoires de circulation et la signalisation temporaire à mettre en place dans cette impasse.

Travaux à l'entrée du village - Place de la vieille mare et dans la côte du moulin-neuf : Le conseil départemental effectue des travaux à l'entrée du village, aux abords de la place de la vieille mare. Des avaloirs et puisards sont créés afin de traiter les eaux pluviales.

De plus, des travaux ont débuté sur la route RD159 en direction de Brignancourt. Ceux-ci consistent à renforcer l'accotement au droit de la côte du moulin-neuf (un nouveau tronçon est réalisé).

Ces travaux sont financés intégralement par le Département.



Séance levée à 22 heures.

Fait à MOUSSY, le 22 octobre 2016

Le maire,
Philippe Houdaille